

Injection d'Acide Hyaluronique à des fins thérapeutiques en odontologie (IAHTO)

Bac + 1 2 3 4 5.8

1. Présentation de la formation

Les odontologistes sont habilités à faire des injections d'acide hyaluronique à des fins thérapeutiques dans le cadre d'une prise en charge globale de leurs patients. Les praticiens réalisant ce type d'acte doivent avoir été formés et pouvoir justifier leur compétence. Cette pratique s'effectue dans le respect des articles R. 4127-204 et R. 4127-233 du Code de la santé publique.

2. Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de former les chirurgiens-dentistes à réaliser des injections d'acide hyaluronique à des fins thérapeutiques dans la zone péribuccale (menton, lèvres) et dans le sillon nasogénien.

3. Public - Conditions d'admission – Modalités d'entrée

- Public concerné : chirurgien-dentiste
- Prérequis : être titulaire soit d'une attestation de réussite de fin de cursus de chirurgie-dentaire, soit d'un diplôme de Docteur en Chirurgie Dentaire, soit d'un diplôme étranger permettant d'exercer l'Odontologie
- Modalités d'entrée : Dossier de candidature
- Date d'ouverture des candidatures : Octobre 2024
- **Veillez envoyer votre CV, lettre de motivation et copie de vos diplômes et titres à l'adresse mail suivante : duiahfto@gmail.com pour étude des prérequis.**
- Pour toute personne en situation d'handicap, veuillez-vous rendre sur la page : <https://www.univ-evry.fr/vie-de-campus/etude-et-handicap.html>

4. Tarif et financement

- Frais de formation : 4 170 €

→ Pouvant être financée par : Financement Entreprise – Organisme / OPCO - financement individuel

5. Organisation de la formation

- Durée totale : 48 heures (32 heures d'enseignements théoriques et pratiques et 16 heures de volet clinique)
- Rythme : 6 jours
- Dates : février 2025 – juin 2025 (enseignements) - juin 2025 (volet clinique)
- Date limite de dépôt de dossier : 10 janvier 2025
- Suite de parcours : NON
- Validation de blocs de compétences : NON

6. Sanction de la formation

- Formation diplômante
- A l'issue de la formation, un diplôme d'université est délivré au stagiaire ayant réussi les modalités de contrôle des connaissances.

Domaines

Sciences Technologies, Santé

Responsable de formation

Responsables pédagogiques :

Laurent CORCOS : 01 45 18 09 09

Eric DAVID : 01 43 07 10 10

fc@univ-evry.fr

Renseignements et candidature

Naouel LEJMI CHERIF

diplomeuniversite@univ-evry.fr

Téléphone : 01 69 47 71 52

Adresse Postale : UEVE – DFTLV
– 23 Bd F. Mitterrand – 91000
EVRY COURCOURONNES

Bureaux : Bât. Maupertuis - Rdc
Haut- 3, rue du Père Jarlan –
91000 EVRY-COURCOURONNES

7. Programme

Intitulé des blocs et des unités d'enseignement (UE)		Volumes horaires		
Code	Intitulés	CM	TD	TP
Bloc 1	ANATOMIE	6	2	
UE 1.1	ANATOMIE	6		
UE 1.2	PRESENTATION D'UN DISPOSITIF MEDICAL		2	
Bloc 2	BIOLOGIE	6	2	
UE 2.1	HISTOLOGIE	3		
UE 2.2	BIOLOGIE	3		
UE 2.3	PRESENTATION D'UN DISPOSITIF MEDICAL		2	
Bloc 3	TECHNIQUES D'INJECTIONS	6	2	
UE 3.1	CAS CLINIQUES	3		
UE 3.2	ECHecs ET PREVENTION	3		
UE 3.3	PRESENTATION D'UN DISPOSITIF MEDICAL		2	
Bloc 4	CADRE LEGAL ET INDICATIONS	2	2	4
UE 4.1	CADRE LEGAL	2		
UE 4.2	TRAVAUX PRATIQUES			4
UE 4.3	PRESENTATION D'UN DISPOSITIF MEDICAL		2	
Bloc 5	VOLET CLINIQUE		16	

- Modalités du volet clinique : observations et injections sur patients.

8. Modalités d'évaluation (*)

Le contrôle de connaissances repose sur un examen (devoir sur table – coef 1) pour chaque bloc, à l'exception du bloc « Volet clinique ».

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

(*) *Extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances*